



Commune des Aviron

Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

09 JUIN 2020

que la convocation du Conseil a été faite le 27 mai 2020 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 25.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Absente : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – Mme CADAS Virginie a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme BARET Liliane – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- M. RIVIERE Raphaël a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 2.
- M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 3.

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 5 /

Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

- Dissolution du budget annexe entrainant la reprise de résultat du compte administratif 2019 au budget principal de la Commune

Vu loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe ;

Considérant que la compétence SPANC a été transférée à la CIVIS au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que ce transfert entraine la dissolution du budget annexe ;

Considérant que cette dissolution entraine l'affectation des résultats du compte administratif 2019 SPANC au budget principal de la Commune ;

Il est proposé au Conseil :

- ✦ D'approuver la dissolution du budget annexe M49 SPANC et de transférer les résultats du compte administratif au budget principal ainsi qu'il suit,

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 2 464,65 €
- En section d'investissement : un excédent de clôture de : + 15 743,57 €

Les résultats seront repris au Compte Principal de la Commune.

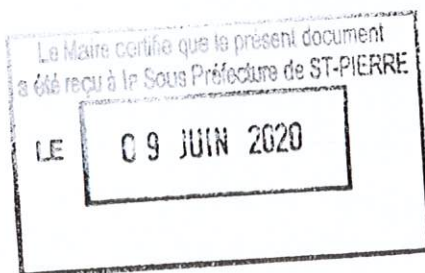
Ainsi :

- L'excédent de fonctionnement soit + 2 464,65 € sera repris au BS compte principal à la ligne 002 ;
- L'excédent d'investissement soit + 15 743,57 € sera repris au BS compte principal à la ligne 001.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal a délibéré. Le vote a donné le résultat suivant :

- **19 contre** (Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. HEBERT Monique par procuration – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée par procuration – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle par procuration – M. RIVIERE Olivier par procuration – Mme CADAS Virginie par procuration – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre par procuration – Mme SILOTIA Natacha par procuration) ;
- **13 pour.**

La dissolution du compte 2019 du budget de SPANC est rejetée. Les résultats du compte administratif 2019 de SPANC ne sont pas repris.



**Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,**

